



Strasbourg, le 12 mai 2014

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Haut-Rhin

**Le recteur**

Chancelier des  
universités d'Alsace

Cabinet du recteur

Téléphone  
03 88 23 37 11

Fax  
03 88 23 37 22

Mél.  
Ce.recteur  
@ac-strasbourg.fr

Référence :  
cab/rl/2014-188

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Conformément aux annonces de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, le décret n° 2014-457 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié le 7 mai 2014.

Sans remettre en cause le cadre général posé par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, il permet un assouplissement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ainsi, les aménagements validés par les services académiques aux plans pédagogique et organisationnel peuvent porter sur le regroupement des activités périscolaires sur une après-midi et / ou sur un allègement de la semaine d'enseignement, compensé par un raccourcissement des vacances scolaires d'été.

**Toutefois, l'organisation des enseignements devra, dans tous les cas, respecter les conditions suivantes :**

- **huit demi-journées de cours par semaine au moins,**
- **cinq matinées de cours par semaine,**
- **24 heures de cours hebdomadaires au maximum,**
- **6 heures de cours par jour au maximum,**
- **3,5 heures de cours par demi-journée au maximum,**
- **1,5 heure de pause méridienne au moins,**
- **le volume annuel des Activités Pédagogiques Complémentaires n'est pas modifié.**

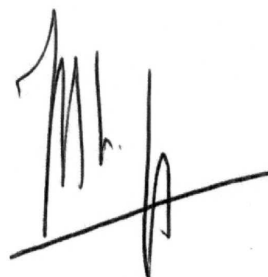
J'appelle votre attention sur le fait que le projet d'expérimentation qui peut porter sur une, deux ou trois années scolaires doit être proposé **conjointement** par le ou les conseils d'écoles concernés et par la commune.

.../...

Compte tenu de ces éléments et dans la perspective d'une mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire, si vous souhaitez formuler une demande d'expérimentation, je vous remercie de bien vouloir prendre contact dans les meilleurs délais avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription à laquelle votre commune est rattachée, qui pourra intervenir en appui pour l'écriture du projet.

La demande d'expérimentation, accompagnée du projet dans sa forme définitive, devra impérativement être adressée à Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin **avant le 6 juin 2014**.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters and a long horizontal stroke at the bottom.

Jacques-Pierre Gougeon  
Recteur de l'académie de Strasbourg,  
Chancelier des universités d'Alsace

Copie à :

Monsieur le Préfet du département du Haut-Rhin  
Monsieur le Président du Conseil général du Haut-Rhin  
Monsieur le Président de l'association des Maires du Haut-Rhin  
Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles